

5 - LA CORNICHE OCCIDENTALE DES MAURES



En balcon au-dessus de l'eau,
une côte découpée entre caps s'avancant dans la mer,
rochers et falaises, et des plages de sable.
Un littoral où se succèdent stations balnéaires
sous des versants couverts de villas
et de secteurs de verdure protégés.

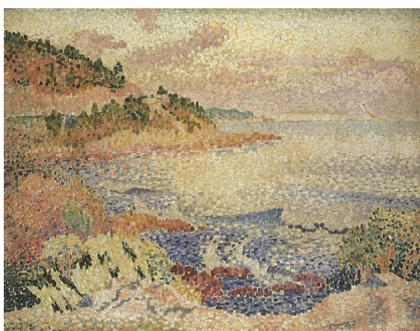
Communes : Le Lavandou*, Rayol-Canadel-sur-Mer*,
Cavalaire-sur-Mer*, La Croix-Valmer*, Bormes-les-
Mimosas*, La Môle*, Cogolin*, Gassin*. (*partiel)

Intercommunalités : non

Données générales

Altitude maximale : 528 m (Eau Blanche & Les Pradels)
Altitude minimale : 0 (niveau de la mer)
Population : 20 450 habitants environ (INSEE99)
Densité moyenne : 240 hab/km2 environ
Surface (environ) : 85 km2
Linéaire côtier : 38 km environ

PRÉSENTATION



d.r.

AMBIANCE ET PREMIÈRES IMPRESSIONS

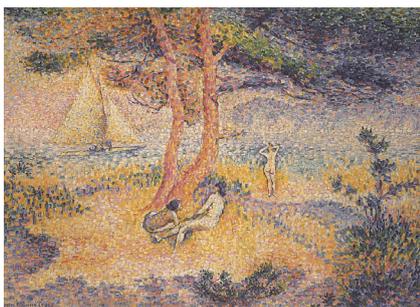
La première ligne des Maures s’approche de la mer jusqu’à la surplomber.

Les derniers contreforts de rochers écarlates plongent brusquement dans une eau limpide.

Les îles d’Or ferment une partie de l’horizon.

Ce balcon ouvert sur la Méditerranée a pu garder par endroit un caractère sauvage.

Les plages de sable de Cavalaire, le jardin des Méditerranées du Monde du Rayol, provoquent le désir de voyage.



d.r.

DESCRIPTION DES PRINCIPALES LIMITES PAYSAGÈRES

Sa limite nord correspond à la ligne de crête de la première ligne des Maures, sommet de versant.

La ligne littorale la borde au Sud, entre le Cap Bénat et le Cap Lardier.

A l’Ouest, la limite suit la ligne de crête, du Cap Bénat par le Pas de la Griotte, vers le hameau de La Verrerie et remonte vers le col de Gratteloup.

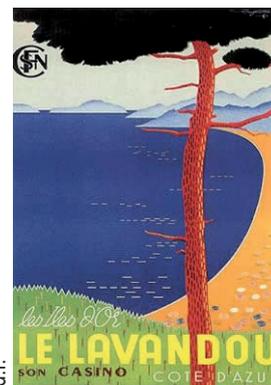
A l’Est, l’entité est limitée par une ligne allant de la Pointe de la Bouillabaisse au sommet du Peinier (387 m), en passant par le hameau de la Vernatelle et celui de Gourbenet.



d.r.



d.r.



d.r.

« La lumière est tout simplement fulgurante ici, bien plus que je ne m’en souvenais. (...) Évidemment c’est une grande leçon que donne cette lumière grecque où seuls la pierre et le marbre résistent en radiation. »

Nicolas DE STAËL, Lettre, 1952



DÉTERMINANTS GÉOGRAPHIQUES



RELIEF

Les pentes sont assez fortes. La ligne de crête court entre 350 m et 480 m environ. Les sommets principaux d'Ouest en Est sont : la Pierre d'Avenon (443 m), la Montagne de Faveirolle (469 m), le Malatra (492 m), l'Eau Blanche (527 m) et Montjean (460 m). Ils permettent souvent une vue panoramique du littoral. Ils sont séparés par une succession de cols où passent pistes ou routes : le Col de Caguo-Ven (229 m) au-dessus de Bormes-les-Mimosas, le Col de Landon (380 m), le Col de Barral (372 m), le Col du Canadel (269 m), le Col de l'Etoile (226 m) (et enfin le Col de Collebasse (131 m).



Le littoral rocheux est découpé par une succession de petites pointes et criques, aux plages rares en fond de crique ou plus étendues quand la baie s'ouvre (Le Lavandou, Cavalière, Cavalaire-sur-mer). D'Ouest en Est, on rencontre le Cap Blanc, marqué d'un phare et d'un sémaphore, la Pointe de l'Esquilette, la Pointe de Layet avant le Cap Nègre, les Pointes du Trésor, de la Chappe et de la Nasque avant le Cap Cavalaire, et la Pointe du Brouis et Andati avant le Cap Lardier.



HYDROGRAPHIE

De petits cours d'eau torrentiels tombent directement des sommets à la mer dans des vallons souvent à sec. Seul le Batailler, sous Bormes-les-Mimosas, ouvre une petite plaine agricole, et rejoint la mer au Lavandou.

Des retenues créées dans les Maures, en amont, alimentent la corniche.



GÉOLOGIE - GÉOMORPHOLOGIE

La côte rocheuse fait partie de l'ensemble géologique des Maures et reprend ses couleurs roux orangé. Le cordon littoral est aussi composé de dépôts fluviaux et sableux au fond des baies et criques.

A chaque extrémité, les hauteurs s'abaissent, avec l'ouverture de la baie.



ORGANISATION DU TERRITOIRE



ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ

La végétation est typique de milieux silicoles. Elle est davantage présente dans les secteurs protégés du littoral et les parcs et jardins que sur les hauteurs ravagées par le feu.

Le maquis est composé d'arbousiers et de bruyères arborescentes, de pistachiers lentisques, de myrte et d'euphorbes arborescentes, sous une pinède.

Plus haut sur le relief, on rencontre une suberaie littorale sèche avec un maquis bas.

L'eucalyptus et le mimosa, deux espèces introduites, sont aussi présents.

Enfin, une chênaie verte se trouve sur les sommets des Pradels, entre Rayol et Cavalaire.

AGRICULTURE ET FORÊT

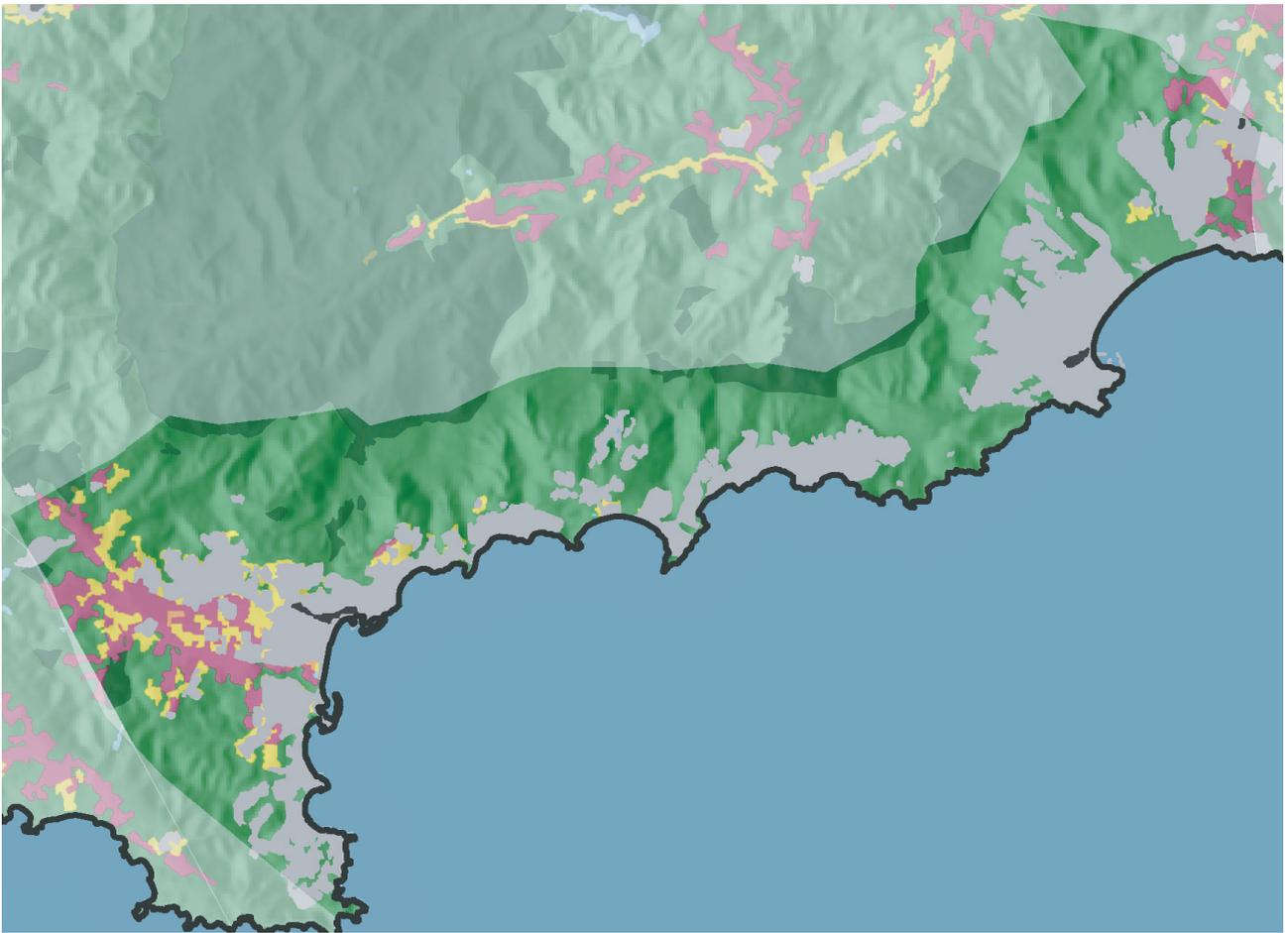
La surface agricole utile est très faible et a nettement diminué depuis 20 ans, jusqu'à quasiment disparaître sur les communes du Rayol et de Cavalaire. Ailleurs, la moitié des terres est occupée par la vigne, réparties en grands domaines (classés en AOC Côte de Provence), à mi-versant sur des secteurs de moindre pente, sur de grandes parcelles.

Toutes les autres cultures ont tendance à régresser, sauf l'horticulture ornementale qui se maintient par endroits.

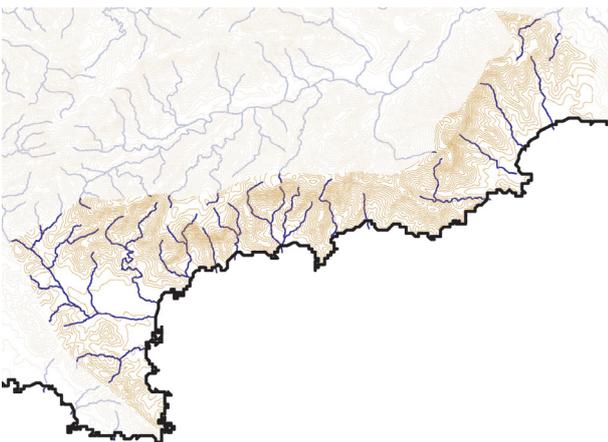
Les boisements des reliefs arides, de pins, de chênes lièges ou de chênes verts, sont marqués par les incendies.



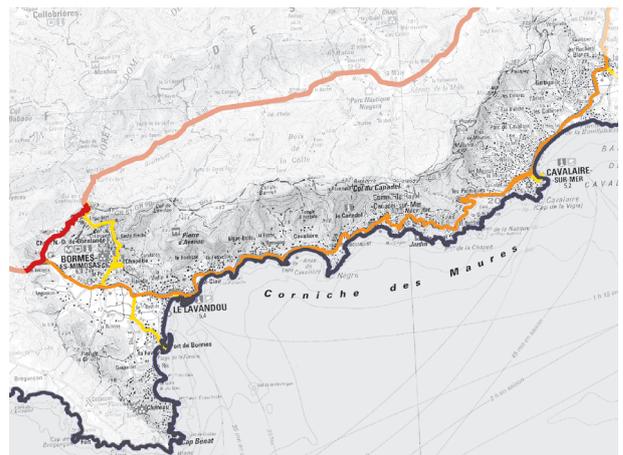
Occupation du sol



Courbes de niveau, réseau hydrographique



Réseau viaire



ORGANISATION DU TERRITOIRE

FORMES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT ET RÉSEAU VIAIRE

Quelques centres historiques, d'anciens ports de pêche (Cavalaire et Le Lavandou) ou centres d'activités (Le Lavandou).

Bormes-les-Mimosas se distingue par sa silhouette perchée, son urbanisation verticale au-dessus d'une plaine cultivée.

Les centres du Rayol ou de la Croix-Valmer étaient restés perchés au-dessus de la ligne littorale.

L'urbanisation sous forme pavillonnaire s'étend entre les ports et les plages, en restant dans les deux tiers inférieurs de la pente.

La RD559, voie unique qui court en bord de mer, est devenue une route touristique très encombrée en saison estivale. La RD298 permet d'accéder au Cap Bénat.

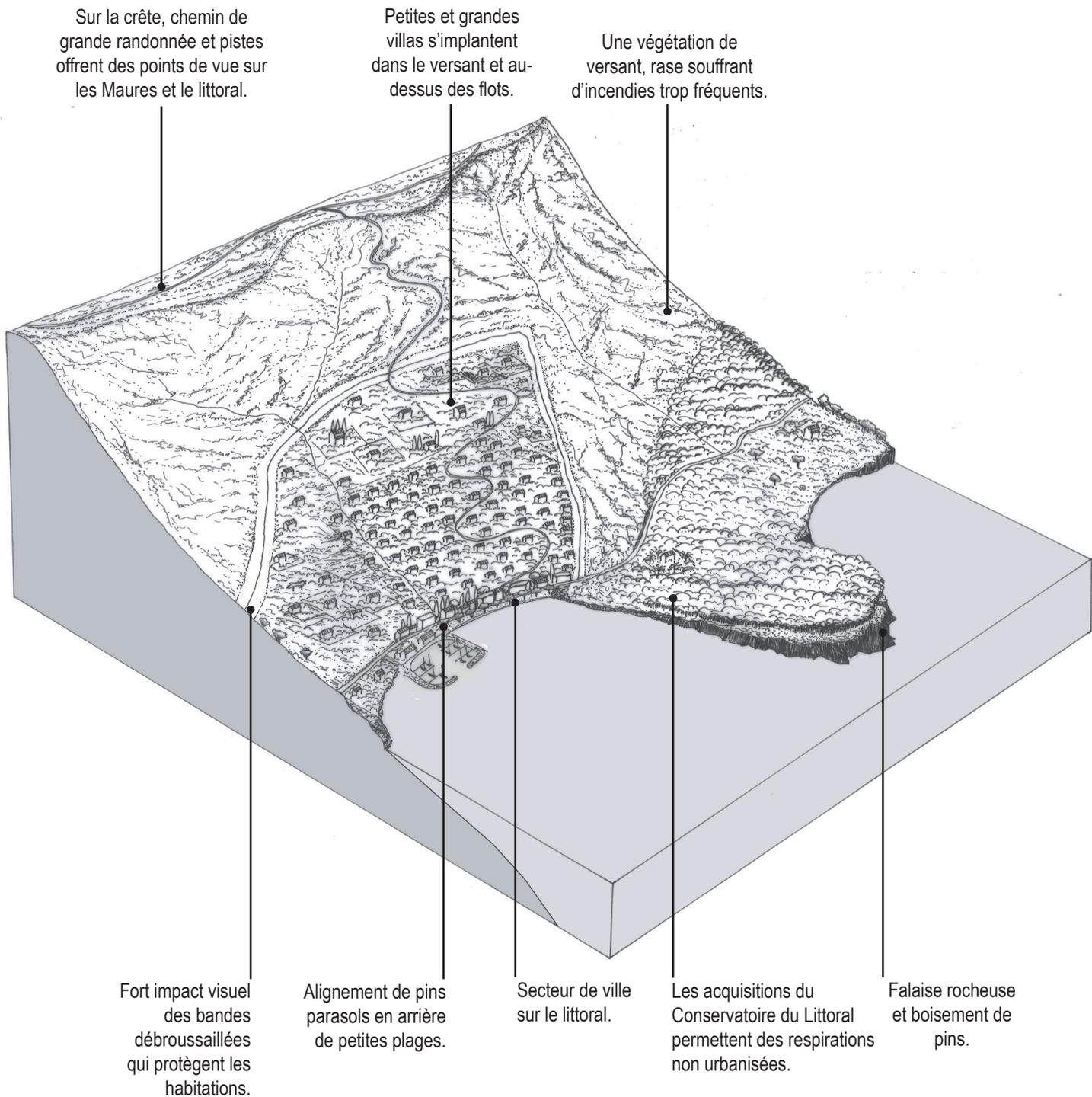
Le GR51 court en parallèle de la piste de crête, de Bormes à La-Croix-Valmer, et le GR90 relie Bormes au Lavandou dans la pente.



d.r.



STRUCTURES PAYSAGÈRES



PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES ET SITES REMARQUABLES

SITES CLASSÉS :

- Chapelle St-François-de-Paul, jardin qui la précède, ancien cimetière contigu, place de la liberté et son vieux moulin (Bormes-les-Mimosas).
- Vieux château, dit «Le Couvent et son enclos» (Bormes-les-Mimosas).
- Chapelle Notre-Dame-de-Constance et plateau sur lequel elle est située (Bormes-les-Mimosas).
- Cap Bénat (Bormes-les-Mimosas).
- Pierre d'Avenon (Le Lavandou).
- Rivage appartenant à la commune (Le Lavandou).
- Les terrasses d'Aiguebelle (Le Lavandou).
- Projet de classement de la Corniche des Maures.

SITES INSCRITS :

- Partie Est du Cap Benat (Bormes-les-Mimosas).
- Village et ses abords, parcelles n°1 à 18, 20 à 288 et 290 à 490, section A du cadastre (Bormes-les-Mimosas).
- Partie de la Pinède de Cavalière et 6 parcelles du rivage (Le Lavandou).
- Ancienne propriété Haardt (Bormes-les-Mimosas).
- Site des trois caps de la Presqu'île de Saint-Tropez.

MONUMENTS HISTORIQUES PROTÉGÉS : non pertinent.

PROPRIÉTÉS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL :

Domaine du Rayol (20 ha), Corniche des Maures/Pointe de la Nasque (602 ha), Vallée de la Môle - La Patronne (102 ha), Collines de Cavalière (83 ha) + Cavalière (11ha). Domaine Foncin, Cap Lardier.

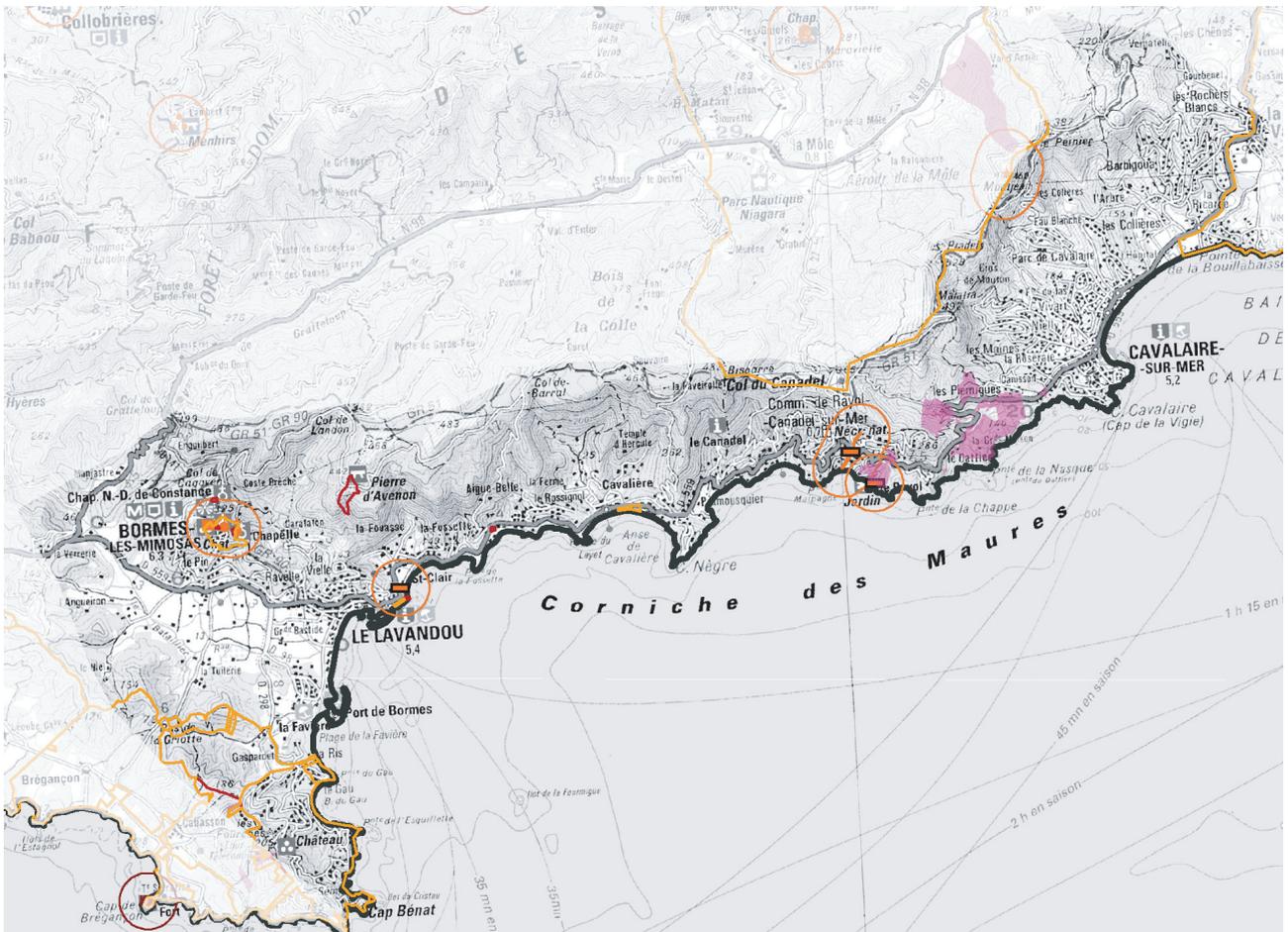


AUTRES SITES REMARQUABLES :

- Les jardins du Rayol.
- Les points de vue panoramiques depuis les principaux sommets et cols mais aussi les caps.
- Les sentiers qui bordent la corniche des Maures permettent, à partir du Lavandou de rejoindre Saint-Clair, dont la plage et les rochers rouges des Baleines ont notamment été représentés par le peintre Henri-Edmond Cross.
- La cascade Saint-Clair au Lavandou.
- La maison Foncin.



Protections réglementaires



TENDANCES D'ÉVOLUTION ET ENJEUX



> Un littoral plutôt protégé, où l'urbanisation reste limitée autour des plages et des petits ports des stations balnéaires. Cette urbanisation gagne les versants des collines.

> Une qualité d'urbanisation à améliorer, au coeur même des petits centres.

> Une fréquentation à maîtriser et un public à sensibiliser.



ENJEUX LOCALISÉS

